

ASSOCIATION RURALE BRAYONNE POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Association agréée de protection de l'environnement - arrêté préfectoral du 17/11/98

✉ Place de la Presle - 76440 BEAUBEC-LA-ROSIÈRE

Siège social : Mairie de Forges-les-Eaux

☎ 02.35.09.69.50 🖥 arbre.bray@free.fr 🌐 www.arbre-bray.fr

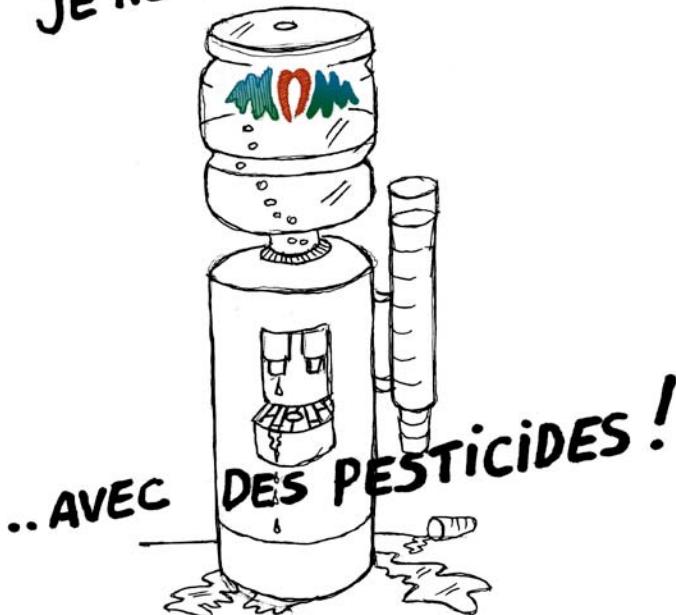
N° ISSN: 1161-4986



N°41

mars 2013

FONTAINE DU PAYS DE BRAY,
JE NE BOIRAI PAS DE TON EAU...





SOMMAIRE

Une :

« Fontaine du Pays de Bray... »

Pages 4 et 5 :

L'éditorial du Président

Pages 6 à 11 :

Rapport d'activités 2012 - Bilan financier 2012

Pages 12 et 13 :

Nucléaire : un lobby dévastateur

Pages 14 :

Pétrole de schiste brayon

Pages 15:

Soutien à la ferme des Bouillons

Pages 16 à 18 :

Eclairage public - Maisons illuminées

Pages 19 et 20 :

Ligne SNCF Serqueux/Gisors : du nouveau...

Pages 21 :

Ambition bio 2017 !

Pages 22 à 25 :

Décharge d'amiante à Beaubec ?

Page 26 à 28 :

Enquête publique captages d'eau de Rouvray

Page 29 :

Projet de briqueterie : suite³

Pages 30 à 32 :

Ecole poissonnière

Page 33 :

Procès Touly / Véolia

Page 34 et 35 :

Consultation sur l'eau

Page 36 à 38 :

Laissez parler les p'tits papiers - Ours N°41

Page 39 :

«Des racines et des haies» : un film en projet

Pages 40 et 41 :

Plates-formes à cigognes - Enquête amphibiens

Pages 42 et 43 :

Enquête en Bray L.P.O. 2012

Pages 44 et 45 :

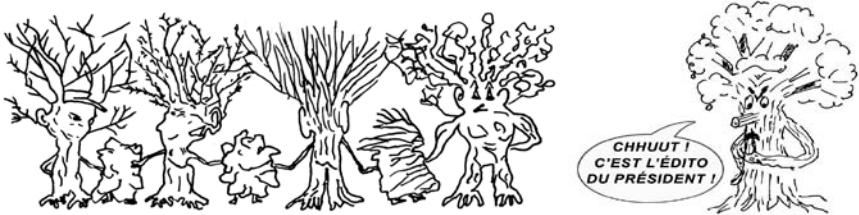
Sorties-nature de l'A.R.B.R.E. en 2013

Page 46 :

Bulletin d'adhésion 2013

4è de couv :

Convocation à l'assemblée générale 2013



ÉCOLOGIE, ÉCONOMIE ET POLITIQUE

A Mulhouse le premier tram-train a été inauguré dernièrement avec des plans de déplacement doux (vélo, intermodalité...).

Il y a vingt ans déjà, lors de l'élaboration du projet de construction du métro de Rouen, la C.F.D.T. cheminots et les Verts de Haute-Normandie de l'époque avaient proposé une alternative au métro souterrain .Ce contre projet s'appuyait sur le concept de tram-train, à l'instar de celui qui circulait déjà à Hanovre (ville jumelée à Rouen), et permettait de relier Serqueux, Elbeuf et Barentin à Rouen sans correspondance, en utilisant pour partie les infrastructures et le réseau ferré S.N.C.F. déjà existant en ville (rails , gare de Martainville près de l'hôpital...) : il constituait donc ainsi une véritable alternative à l'usage de l'automobile.....

Trame verte et bleue, S.R.C.E. (schéma régional de cohérence écologique,) S.R.C.A.E. (schéma régional climat air énergie)...

Les dispositions, les textes, les écrits, les réunions ne manquent pas concernant ces questions , mais localement sur le terrain, force est de constater que l'approche économique à très court terme prime sur tous les autres aspects.



Photo J.Y Ferret

Par exemple : plusieurs démonstrations - notamment la dernière chez Philippe Dillard agriculteur à Cressy, ont montré que le bois déchiqueté peut être notre pétrole vert rentable (de plus en plus), générateur d'emplois non délocalisables et constituer

à certaines conditions une vraie énergie renouvelable branchée sur le soleil, grâce à la photosynthèse.

Mais pour que ce dernier aspect soit réel, encore faut-il que très rapidement soit mise en place à l'échelle du territoire une structure, une coordination capable de fédérer la gestion, le suivi de la ressource : n'oublions pas qu'il faut 10 années (minimum) pour qu'un arbre commence à être productif, or l'on constate un pillage de certaines forêts (Troncay) pour de très gros projets de production d'énergie électrique verte, hors de ce territoire, au détriment des utilisateurs locaux.

Alors si gouverner c'est prévoir, en Pays de Bray, nos politiques, en concertation avec les acteurs de terrain, se doivent de passer à l'acte et porter le projet de mission bocage qui seul permettra cette anticipation de l'offre face aux besoins locaux. Laisser le seul marché réguler ce type de question (comme celui de la fourniture de l'eau ...) ne peut conduire qu'à des impasses très coûteuses pour la collectivité et donc pour nous tous.

La défense de la biodiversité, du climat du paysage et bien d'autres services économiques, environnementaux, sociaux sont au cœur de ce dossier.

Pays de Bray

Ecologie et compétitivité

ENVIRONNEMENT. Les agriculteurs sont incités à transformer leurs haies bocagères en une énergie renouvelable. Explications...

Communauté ne peut pas être laissée dans l'ignorance, c'est ce qu'affirme Philippe Dillatard, le président de la Fédération départementale des exploitations agricoles (FEDA) de la Seine-Maritime. « Nous devons faire évoluer nos pratiques d'exploitation et de développement du territoire pour que tout soit possible d'exploiter les ressources naturelles qui bordent nos champs et les faire coexister avec l'agriculture et l'environnement », assure-t-il. Il invite tous les agriculteurs à prendre part à la réunion d'information sur la décarbonatation à Rouen le 17 mars prochain, organisée dans le cadre de la treizième édition du salon Agribio.

Un gisement de matière première sous-évalué

« En France, nous avons d'assez bonnes connaissances sur les ressources forestières communales et privées, mais pas sur celles qui bordent nos champs », explique Philippe Dillatard, président de l'Union Nationale des agriculteurs (UNA) de la Seine-Maritime. « Ces haies sont un véritable patrimoine qui mérite d'être bien géré », assure-t-il. Cependant, il reconnaît que leur exploitation est encore peu développée. « C'est une source de revenus supplémentaires pour nos agriculteurs. Cependant, la vente de charbonnage n'est pas toujours évidente et l'insécurité des énergies fossiles et l'augmentation de leur prix ont mis les agriculteurs dans une position plus que précaire », explique-t-il. « Mais il existe des moyens locaux pour aider les agriculteurs à faire face à ces difficultés. Ainsi, nous avons mis en place un fonds de travail pour aider les agriculteurs à développer leur compétence et de concevoir des matières premières pour leur exploitation. »

La Fédération départementale des coopératives d'utilisation de matériau agricole encourage les exploitants à transformer leurs haies en bois charbon

« Chaque agriculteur a son propre charbonnage à dégarnir et à valoriser », rappelle Philippe Dillatard. « Nous proposons une validation de certaines pratiques pour faciliter la mise en œuvre de leur démantèlement et leur valorisation. »

Les agriculteurs sont donc invités à venir à l'entretien annuel de la fédération, le 11 mars à Valognes, où ils pourront échanger avec les experts et les agriculteurs qui ont déjà transformé leur haie en charbonnage. « Les charbonnages sont très bénéfiques pour la faune et les créatures de marais », assure-t-il.

Philippe Dillatard, le président de la Fédération départementale des coopératives d'utilisation de matériau agricole, expose les méthodes de cette activité. » La majorité des agriculteurs sont intéressés par cette démarche, mais certains déclinent », précise-t-il. « Ils ont peur de perdre la valeur de leur propriété. En ce qui concerne les haies, il existe une forte demande pour la transformation en charbonnage et en énergie. »

Le résultat obtenu par les agriculteurs, exposé aux visiteurs de cette foire. » La majorité des agriculteurs sont intéressés par cette démarche, mais certains déclinent », précise-t-il. « Ils ont peur de perdre la valeur de leur propriété. En ce qui concerne les haies, il existe une forte demande pour la transformation en charbonnage et en énergie. »

Paris Normandie du 5 mars 2013

Des solutions existent aux problèmes de climat, d'énergie rencontrés (la première partie de ce texte l'évoque) : l'analyse, la réflexion écologique, tant de fois taxées d'utopiques, peuvent rendre des services à nos territoires, au Pays de Bray... Mais peut-être ne faut-il pas attendre que « *toute la maison ait brûlé* ».

Dittmar HEDRELL

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

(qui sera proposé à l'approbation de l'assemblée générale du 6 avril 2013)

UN AGENDA CHARGÉ

Fonctionnement habituel de l'association

- Tenue de 6 conseils d'administration dans l'année à la Mairie de Saint-Saire dont 1 étendu à l'A.B.D. et Plantes et fruits brayons.



- Assemblée générale à La Ferté Saint-Samson le 31/03/2012
- Réalisation de la Feuille de l'A.R.B.R.E. N° 40 en mars qui a été tirée à 380 exemplaires.
- Mise à jour régulière du site internet de l'A.R.B.R.E. www.arbre-bray.fr
- Relations très régulières par le biais du courrier électronique (réseau de 160 adresses courriel d'adhérents et sympathisants).
- Gestion des adhérents par le Trésorier, la Trésorière Adjointe et le Secrétaire : 180 membres à jour de cotisation pour 2012).

Participations officielles à diverses commissions

- **C.L.I.S.** (Commission Locale d'Information et de Surveillance) de Fresnoy-Folny : Guy PESSION.
- **C.D.O.A.** (Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture), **C.R.A.E.** (Commission Régionale Agri-Environnement) et **C.D.C.E.A.** (Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles) : Dittmar HEDREUL.
- **PAYS** : conseil de développement du Pays de Bray et commission environnement du **S.M.A.D.**.
- **Commission préfectorale de désignation des commissaires enquêteurs** : Jean-Michel DUBOSC
- Conseil d'administration du **Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie** : Jean-Michel DALLIER.
- Conseil d'administration d'**H.N.N.E.** (Haute-Normandie/Nature Environnement) : Dittmar HEDREUL.

L'A.R.B.R.E. SUR TOUS LES FRONTS

Agriculture et santé

Du 20 au 30 mars 2012, s'est déroulée la 7ème édition de la Semaine pour les alternatives aux pesticides. La commune de Neufchâtel-en-Bray en partenariat avec Eaux de Normandie et le milieu associatif régional (Haute-Normandie/Nature Environnement, A.R.B.R.E. et Plantes et Fruits Brayons) avait décidé de participer activement à cet évènement. Les animations se sont déclinées sous diverses formes : expositions, portes ouvertes, visites du captage d'eau, forums, activités pour les scolaires...

L'un des temps forts de cette semaine s'est déroulé au cinéma « Le Normandy » le 20 mars avec la projection du film «**Pesticides non merci !**» suivie d'un débat avec **François VEILLERETTE**, Président de **Générations Futures** (ex M.D.R.G.F.) et figure de la lutte anti-pesticides en France et en Europe accompagné notamment par un représentant de la M.S.A. Le samedi 24 mars, en matinée, les associations partenaires, dont l'A.R.B.R.E., ont dispensé des conseils de jardinage sur le marché Neufchâtelois.



Photo J-M Dubosc

L'A.R.B.R.E. s'est ému de la circulaire adressée par la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime à tous les agriculteurs seino-marins, le 8 octobre, laquelle incite les agriculteurs au non-respect des orientations définies aux niveaux national et régional pour réduire les pollutions agricoles.

La naissance d'une A.M.A.P. est toujours un évènement important et l'A.R.B.R.E. a tenu à soutenir celle de Saint-Germer-de-Fly.

Energies renouvelables (ou pas)



Photo J-M Dubosc

L'A.R.B.R.E. a appelé ses adhérents à se mobiliser le samedi 28 avril 2012 sur le marché de Neufchâtel-en-Bray pour commémorer la catastrophe de Tchernobyl.

Le 19 décembre 2012 Guy PESSY a participé à une **Commission Locale d'Information Nucléaire** (C.L.I.N.) concernant les installations nucléaires de Paluel et Penly. Une première partie a été consacrée au fonctionnement « ordinaire » de la C.L.I.N. et une deuxième, publique, sensée faire le point

sur les Évaluations Complémentaires de Sûreté (E.C.S.) « *Post Fukushima* » et l'incident du 5 avril à Penly.

L'A.R.B.R.E. participe toujours au collectif **Stop E.P.R.**



En partenariat avec l'A.B.D., un communiqué de presse « **EOLIENNES : NOUVEAUX PAYSAGES** » a été rédigé.

Thématique de l'Eau

L'A.R.B.R.E. a participé à une réunion publique organisée par « *l'Association Usager Ordinaire et Service Public* » et animée par **Jean-Luc TOULY** responsable de l'eau de France-Libertés Fondation Danielle Mitterrand, le mercredi 19 septembre à Molagnies.

De même, certains de nos membres ont assisté à une formation sur l'eau proposée par H.N.N.E. le 9 novembre 2012

Nous avons aussi contribué activement à l'enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique des captages d'eau de Rouvray-Catillon desservant la ville de Forges-les-Eaux (voir article feuille N°41)

Défense du bocage

L'A.R.B.R.E. a organisé, en partenariat avec le S.M.A.D., une animation sur le thème de la haie à Neufbosc, le 17 novembre, ayant pour titre : travaux pratiques et théorie de la plantation à l'entretien et la valorisation d'une haie : ébauche d'un plan de gestion bocager (Merci à **Patrick LORIOT** pour sa démonstration).

De même, nous sommes très attentifs à la question des plans bocagers portée par le S.M.A.D..

De trop nombreux cas d'arrachage de haies nous sont encore signalés (Hucleu par exemple) et nous ont incités à nous engager dans un **projet de documentaire** avec Beaubec-Productions et l'A.B.D. sur la défense de l'identité bocagère du Pays de Bray. Un dossier de demande de financement a été déposé au S.M.A.D. et des demandes de subventions ont été adressées à toutes les communes du Pays de Bray dont certaines ont déjà répondu favorablement.

Formation à l'entretien du bocage : votre Président a bravé la neige et

le froid fin octobre pour participer à une formation organisée par le Parc régional des boucles de la Seine normande. à Notre-Dame-de-Bliquetuit dans le cadre de la saison de l'arbre. Le thème de celle-ci était: **l'arbre têtard, un véritable écosystème, sa formation, son entretien, sa valorisation..**

Biodiversité en Bray et ailleurs

L'A.R.B.R.E. a proposé 7 sorties nature en 2012 : 3 sorties ornithologiques, 1 sortie botanique, 1 sortie nature toutes disciplines, 1 sortie nature et patrimoine et 1 sortie rivière. Merci à tous les animateurs : Fabian LARCHEVEQUE, Dominique RENAUX, Georges POULLET, Pascal DOMALAIN, Frédéric BLANQUART, Jean-Claude, Didier et Jean-Michel DUBOSC.



Photo J.C Dubosc

Ces sorties gratuites ont fait l'objet d'une publication sur le calendrier « **les Rencontres du Hérisson** ».

L'une de ces animations fut proposée dans le cadre de la fête de la nature, en partenariat avec l'office de tourisme qui reconduit cette opération en 2013 (voir calendrier des sorties 2013).

Le 23 septembre l'A.R.B.R.E. a participé à la journée « *Aventurez-Vous* » organisée par le Département de Seine-Maritime autour de l'Espace Naturel Sensible du Bois de l'Epinay.

Natura 2000 a toujours été un des chevaux de bataille de l'A.R.B.R.E. : notre présence était donc légitime lors d'une réunion à Ferrières-en-Bray à l'initiative du S.M.A.D., où il était question du devenir de la célèbre tourbière haute active.

Dix ans après, la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Normandie a décidé de revenir étudier l'avifaune du Pays de Bray (dans sa partie orientale) toujours en partenariat avec l'A.R.B.R.E.

Durant deux week-ends (31 mars/1er avril et 9/10 juin), une soixantaine de bénévoles a permis par ses observations de mettre à jour les connaissances sur les oiseaux brayons (voir compte-rendu dans la feuille N° 41).

A la demande du S.M.I.T.V.A.D. (syndicat mixte intercommunal de

valorisation des déchets) situé à Brametot (dans le pays de Caux) nous avons décidé de signer une convention afin de réaliser un suivi faune flore de deux mares, l'une recevant les lixiviats des casiers de stockage des déchets, l'autre à l'écart de ces écoulements.

Le savoir faire de l'A.R.B.R.E en matière de pose de plates-formes à cigognes s'exporte désormais, et nos conseils ont été utiles à la L.P.O.H-N. pour mener une opération dans l'Eure à Condé-sur-Risle (Merci à Gilles et Dominique)

Dossiers divers

- L'A.R.B.R.E. ne peut être insensible à l'abattage d'arbres surtout quand il est réalisé dans l'opacité la plus totale et sans justification apparente. Nous avons donc soutenu l'A.B.D. dans sa démarche consistant à protester contre l'abattage de tilleuls de l'avenue de Mortemart auprès des élus de Forges-les-Eaux et partageons son combat pour exiger une replantation à l'identique.
- Concernant le projet de briqueterie, l'A.R.B.R.E. s'est intéressée en 2012 aux résultats de l'étude d'impact dans sa partie faune-flore notamment en invitant le directeur de la L.P.O.H-N. le 23 février à venir présenter une partie des résultats de cette étude aux associations brayonnes.
- Le Pays de Bray, dans sa partie sud, semble intéresser d'éventuels exploitants de gaz de schiste. Des contacts ont été pris avec une association picarde dans le but de montrer notre vigilance collective sur le sujet (voir article feuille N° 41).
- Une affaire d'enfouissement illégal de déchets amiantés à Beaubec-la-Rosière a fait la une de la presse locale. L'A.R.B.R.E. a pris le dossier en main et a alerté le Préfet.
D'autres dépôts illégaux nous sont signalés régulièrement et les services compétents sont saisis dans la mesure du possible.
- C'est le dossier qui déchaîne les passions en ce moment sur les secteurs de Forges et Gournay, à savoir la réhabilitation de la voie ferrée Serqueux-Gisors et le projet d'ouverture de cette ligne pour le fret. La façon de faire plutôt cavalière de R.F.F. n'est pas de nature à apaiser les esprits et l'A.R.B.R.E. tente de faire preuve de discernement et de pédagogie dans cette affaire.

*Jean-Michel DUBOSC
Dittmar HEDREUL*

BILAN FINANCIER 2012

RECETTES

Avoir au 31.12.2011	170,70 €
Adhésions	1952,00 €
Indemnités diverses	614,00 €
Dons	211,46 €
Subvention	50,00 €
Intérêts	13,00 €
<hr/>	
	3012,23 €



DEPENSES

Assurances	233,00 €
Adhésions associations	380,00 €
Frais postaux	272,93 €
Papeterie – imprimerie	747,79 €
Tenue compte	10,40 €
Assemblée générale	97,00 €
Achat sono	500,00 €
Remboursement frais	104,00 €
<hr/>	

2345,12 €

Nouvel avoir au 31/12/2011 **677,11 €**

Guy PESSY



NUCLÉAIRE : UN LOBBY DÉVASTATEUR

A l'heure où nous bouclons cette feuille de l'A.R.B.R.E. la chaîne humaine pour l'arrêt du nucléaire du 9 mars se prépare. C'est l'occasion de faire le bilan de cette énergie coûteuse sous tous ses aspects, qu'ils soient économiques ou humains.

Écrit dans les années 1990/2000, le texte qui suit a été réactualisé par son auteur en mai 2012, il est plus que jamais d'actualité...



« Aujourd’hui, en 2012, le triste bilan du nucléaire se noircit.

Problèmes en Slovénie, minimisés comme il se doit et « sans danger pour les populations »...

Problèmes en France : fuite d’uranium à Tricastin, nappe phréatique contaminée, cafouillage et alarmes en cascades. Le Préfet prévenu 12 heures après, le maire le plus proche 18 heures après, les pompiers 20 heures après. Fuite et rejets, nappe phréatique également contaminée à Romans, problèmes également minimisés, comme il se doit et... « sans danger pour les populations ».

Problèmes à la Hague, poubelle à ciel ouvert.

Problèmes à Civaux, à Dampierre, à Belleville-sur-Loire, à Paluel, à Phenix, à **Penly***, comme à Marcoule, toujours sans danger, toujours classés 1, malgré des contaminations de personnels irradiés, les morts. Personnel auquel on refuse souvent 1^{er} accès à son dossier médical.

Et la liste n'est pas limitative

87 incidents classés 1 depuis le début de l'année et 896 « anomalies » recensées sur le site Internet de l'A.S.N., l'Autorité de Sureté Nucléaire, si on tape : niveau 1.

Le nucléaire est sans danger, paroles d’experts qui ne mentent jamais, c'est bien connu. Les habitants de TCHERNOBYL, de FUKUSHIMA savent que le nucléaire est dangereux, les milliers de morts en sont la conséquence.
Le nucléaire tue.

Le nucléaire tue également à petit feu, également par milliers, partout

sur cette terre. Actuellement, les Japonais n'ont plus qu'une seule centrale nucléaire en fonctionnement et le Japon continue de vivre.

Il est vrai que le Japon n'avait que 35% d'énergie nucléaire. Nous, Français, on est les meilleurs, presque 80 %. On a mis tout nos œufs dans le même panier, et le panier est percé.(à tous les sens du mot).

Aujourd'hui, c'est la transparence, on vous dit tout, on est prêt à tout. Même l'accident, nous le préparons.

Nous avons distribué des pilules d'iode aux populations limitrophes des centrales. Elles devront prendre ces pilules quatre heures avant 1' accident grave pour qu'elles soient efficaces. Elles seront prévenues de cet accident par une sirène, si, à 10 km, elles entendent cette sirène, ou par la radio locale, si elles écoutent cette radio, et par la télé, le soir ou le lendemain, si nous considérons que 1' accident est grave. Le nuage de Tchernobyl, c'est du passé. Fukushima, c'est loin et c'est chez les Nipppons.

Le nucléaire est sans danger. Notre ancien Président de la République / V.R.P. voulait d'ailleurs vendre des centrales nucléaires à toute la terre. Même à des pays insolubles, même à des dictatures, afin de faire perdurer le savoir-faire français, boucher éventuellement quelques trous du budget et surtout faire fructifier quelques entreprises amies de génie civil et d'ingénierie.

Ce comportement relève de la folie dévastatrice, de l'inconscience meurtrière, du délire affligeant. Le peuple français ne l'a pas reconduit, enfin : un petit peu plus de la moitié l'a renvoyé chez ses riches amis.

Le nouveau président, énarque, donc passé dans le moule, ne paraît pas être antinucléaire. A nous d'agir, « de le démouler », de lui démontrer que le nucléaire est dangereux, qu'il coûte très cher, qu'il n'amène pas l'indépendance énergétique et que les énergies de substitution sont viables, sans danger, sans déchets à gardienner pendant des millénaires - je dis bien « à gardienner », pas à enfouir en se fermant les yeux ! Quant aux actuelles centrales, elles seront à démonter et vont donc coûter les yeux de la tête en amenant, encore des déchets très dangereux.

Ce qui est aussi affligeant, consternant, désolant, pitoyable et funeste, c'est que nos politiciens de tous bords, nos intellectuels donneurs de leçons, nos médias asservis à l'argent, savent tout cela, connaissent tous ces problèmes liés à l'atome, et pour la plupart se taisent, infiltrés par le lobby pro-nucléaire. »

*Michel TAVERNIER
le 25/05/2012*

* **Dernière minute :** un article des *Informations Dieppoises* du 8/03/2013 nous apprend qu'en octobre 2012, une nappe souterraine aurait été contaminée à Penly...

PÉTROLE DE SCHISTE BRAYON

En juin dernier, la publication des permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dans l'esprit de la future réforme minière visant à plus de transparence, a permis aux élus et aux habitants du pays de Bray de découvrir qu'en plus d'avoir des idées, les brayons avaient du pétrole !



Une vraie fausse bonne nouvelle. Indépendance énergétique, manne financière providentielle, mots magiques et si séduisants pour le gouvernement et les compagnies pétrolières en ces temps de crise ... Qui voudraient nous faire oublier que la combustion des énergies fossiles génèrent des gaz à effet de serre contribuant au dérèglement climatique.

Ces gisements sont en fait des gaz et des pétroles non conventionnels, dits aussi « de schiste », dont l'exploitation est excessivement polluante (bien plus que celle du pétrole conventionnel). Le rapport de la commission européenne sur l'impact environnemental de leur exploitation en donne d'ailleurs des conclusions sans appel, montrant la grande nocivité de la fracturation hydraulique, procédé utilisé pour extraire ces gaz et pétroles de schiste. Cette technique vise à fracturer la roche en utilisant l'eau pour exercer une pression, eau à laquelle on ajoute jusqu'à **700 additifs chimiques**. Cela génère non seulement un appauvrissement de la ressource en eau mais aussi une dégradation de sa qualité, l'eau ainsi utilisée étant restituée aux nappes phréatique de manière irrémédiablement polluée. Les risques de contamination des sols et de l'air sont eux aussi jugés trop élevés.

Ainsi ces « nouveaux » pétroles ne se contenteraient pas de polluer lors de leur combustion, mais aussi lors de leur extraction : c'est la double peine. Et si lors de la conférence environnementale de septembre, le gouvernement a tranché pour l'interdiction de la fracturation hydraulique, il se dit ouvert à l'exploitation de ces gaz et pétroles de schiste avec des techniques moins polluantes... qui restent à inventer !

L'indépendance énergétique, la vraie, s'appuie sur deux piliers : **les économies d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables**, c'est à dire dont la ressource est illimitée. Et en aucun cas, cela ne doit pas se faire au détriment de l'environnement et encore moins au sacrifice de la ressource en eau.

Véronique MOINET

L'A.R.B.R.E. SOUTIENT LA FERME DES BOUILLONS TÉMOIGNAGE D'UN ADHÉRENT

Je suis adhérent, depuis plus de 25 ans, de l'A.R.B.R.E. dont je partage les idées et les objectifs, étant très sensible à tout ce qui touche à la nature, à l'environnement, mais aussi pour des raisons sentimentales car je suis très attaché au Pays de Bray. De plus, je suis né et ai grandi (il y a bien longtemps), place de la Presle à Beaubec-la-Rosière, à quelques mètres de l'adresse postale de l'Association.

J'ai connu, par l'intermédiaire de l'A.R.B.R.E., l'existence de *l'Association Pour la Protection de la Ferme des Bouillons*; je suis allé à la journée «portes ouvertes» de cette association à laquelle j'ai aussitôt adhéré, après avoir visité la ferme. J'y ai rencontré une équipe de bénévoles jeunes, enthousiastes et très déterminés à se battre pour sauvegarder les lieux du bétonnage, inéluctable si rien n'est tenté pour l'éviter. Quand on voit l'état des lieux, des bâtiments, la qualité des terres propices au maraîchage, on ne peut qu'être scandalisé par l'idée de voir disparaître cet îlot de verdure au profit de l'extension d'une zone artisanale déjà bien envahissante.

N'hésitez pas à aller visiter les lieux, vous y serez accueillis chaleureusement, notamment les vendredis et samedis soirs lors des conférences ou spectacles divers.

Bernard LEVASSEUR

Pour en savoir plus : fermedesbouillons.blogspot.fr



ÉCLAIRAGE PUBLIC: QUI A PEUR DU NOIR?

Bien difficile de nos jours ou plutôt devrais-je dire «de nos nuits» d'observer un beau ciel étoilé par une nuit bien noire ! La pollution lumineuse est partout, en ville, en campagne, sur les routes, entre l'éclairage public, les enseignes lumineuses, les parkings des grandes surfaces, les monuments (églises)... voire parfois un giratoire perdu en pleine campagne !

Avec l'augmentation du niveau de vie de nos sociétés occidentales, l'éclairage public a connu un essor mal maîtrisé. En France, les choix énergétiques et plus particulièrement le tout nucléaire, expliquent aussi cette situation ainsi que celle de l'aberration du chauffage électrique dans le résidentiel.

La présence continue de la lumière, en entraînant une rupture de l'alternance jour-nuit, a un impact sur la faune et la flore. Elle gêne les déplacements et la reproduction des animaux, perturbe le rapport proie-prédateur, ainsi que les migrations. Pour l'Homme, la nuit est le temps du repos, elle nous apporte le calme, et après quelques minutes l'œil s'habitue à l'obscurité redécouvrant le plaisir de la contemplation du paysage au clair de lune.

Alors aurions-nous peur du noir ? Car l'argument de la sécurité est mis systématiquement en avant par les communes et les élus qui ne veulent pas s'engager dans une politique de réduction estimant que pour la sécurité de leurs concitoyens, il faut éclairer à tout va et à toute heure. Or cet alibi ne tient pas, et pour cause :

80% des cambriolages ont lieu en plein jour dont 55% entre 14h et 17h ! Super le lampadaire.....mais pas efficace du tout.

Mais les choses avancent car depuis le 1er juillet 2012 (décret n°2011-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure) **les enseignes lumineuses, c'est à dire : néons, panneaux lettres éclairés, doivent être éteintes de 1h à 6h du matin.** Cette réglementation s'étendra à l'ensemble



des installations existantes d'ici 2018. Bon ce n'est pas encore demain que la nuit sera noire dans nos campagnes!

Mais ce n'est pas tout : un arrêté passé un peu inaperçu publié le 30 janvier 2013 avec entrée en vigueur le 1er juillet de la même année, concerne l'éclairage des locaux à usages professionnels, les vitrines des magasins, ainsi que les façades des bâtiments.

Toutes ces mesures doivent permettre l'économie de 2 Twh/an* soit l'équivalent de la consommation annuelle de 750 000 foyers quand même et de 250 000T de CO₂ (source A.D.E.M.E.). D'ailleurs, l'A.D.E.M.E. (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) met en place une action à l'attention des communes de moins de 2000 habitants souhaitant s'engager dans la rénovation de leur éclairage public avec aide à la clé.

L'éclairage public, c'est 50 % des consommations d'électricité d'une petite commune avec souvent des matériels obsolètes et énergivores dont le très célèbre éclairage « boule » qui éclaire plus le ciel que le sol. Alors, pour y voir clair : éclairons moins mais mieux !

* 1 Terawatt/heure = 1 milliard de Kilowatt/heure

Frédéric BLANQUART

LES CONCOURS DES MAISONS ILLUMINÉES : UNE BONNE IDÉE ?

Dans un récent numéro de « la Dépêche du Pays de Bray », un courrier envoyé par une de nos membres, a été traité par la rédaction du journal, qui en a cité de larges extraits.

Ce courrier s'adressait en fait aux communes qui organisent des « concours de maisons illuminées », et il nous semble intéressant de le relayer dans la Feuille de l'A.R.B.R.E. Peut-être ainsi les élus, dont AUCUN n'a réagi, répondront à la simple demande de débat, que, pour notre part, à l'A.R.B.R.E., nous appelons de nos vœux (... de fin d'année ?)

« *A tous élus des Communes du Pays de Bray*

Nous voici à la mi-novembre, et la « grande offensive des fêtes de fin d'année » va bientôt commencer, si ce n'est déjà fait. Ces fêtes millénaires sont profondément ancrées dans l'histoire de l'humanité, et comme tout le monde, je me félicite et profite de cette période de réjouissances, religieuses ou non, qui éclairent les nuits si longues du mois de décembre.

Donc, je ne remets pas en cause ni les illuminations municipales, ni les sapins brillants, ni les vitrines éclairées qui présentent les cadeaux que l'on s'échangera : l'atmosphère de fête qui règne ainsi dans les rues est à ce prix. Je voudrais simplement attirer votre attention sur un phénomène qui me semble s'accroître d'année en année : auparavant, seules les rues, les places, communes à tous, et les commerces s'illuminaiient pendant cette période. Aujourd'hui, suivant une mode qui nous vient des Etats-Unis, c'est-à-dire du pays le plus gaspilleur des ressources naturelles au monde , de plus en plus de maisons particulières s'ornent elles aussi , dans une débauche d'électricité, d'éléments de « décorations de Noël » qui débordent jusque dans les jardins, les toits des maisons, etc.

Certes, chacun est parfaitement libre de faire ce qu'il veut, « charbonnier est maître chez soi », et les ampoules à basse consommation type « LED » permettent d'économiser la consommation d'électricité qui résulte de ces ornements . Mais cependant, on assiste aujourd'hui à une sorte de surenchère, à qui aura la maison ou le jardin le plus surchargé de lumières et de décorations tapageuses, à qui mieux mieux, souvent inspirés de Walt Disney...

Or, cette débauche est souvent encouragée, voire initiée, par les récompenses distribuées par les municipalités, lors des concours « des maisons illuminées», sur le modèle des concours de « maisons fleuries ». Je crois qu'il y a pourtant une différence fondamentale entre les deux. Ces illuminations témoignent d'une indifférence au coût toujours plus élevé de l'énergie, à la manière dont cette énergie électrique est produite, à la pollution lumineuse, à l'épuisement des ressources de notre planète, sans compter le contexte économique difficile que notre pays traverse, et qui devrait nous amener à encourager les économies plutôt que la gabegie énergétique. Bref, le contraire d'un acte citoyen !

Pourquoi , dans ces conditions, encourager le phénomène? Si certains tiennent à illuminer leurs cours et façades, libres à eux, bien entendu, au prétexte de la « joie des enfants » ou de la « joliessse » de ces décorations... Mais pourquoi les Communes y voient-elles un motif à récompense ? Ne ferait-on pas mieux d'économiser les prix de ces concours pour le distribuer à des initiatives vraiment citoyennes, ou le consacrer au renouvellement des illuminations collectives, qui au moins profitent à tous ?

Un débat ne pourrait-il être engagé sur cette question ? Qu'en pensez-vous ? »

Marie BENOIT

POINT SUR LE PROJET DE RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE - Février 2013

Réseau Ferré de France a organisé une réunion publique en février 2012 à Serqueux pour nous faire connaître la réhabilitation de la ligne ferroviaire Gisors – Serqueux, soit 50 km de trajet (voir article feuille de l’A.R.B.R.E. n° 40).

Ce projet fait suite au plan de relance de l’ancien gouvernement en 2008. Avec le Conseil Régional, il permettra de transporter à nouveau des voyageurs vers la capitale.



Ce n'est que 2 mois avant le début des travaux que cette réunion prétend nous informer ; elle précise en particulier la suppression de quelques passages à niveau (4 ou 5).

C'est l'occasion pour certains particuliers de manifester un fort mécontentement, lié au fait qu'ils habitent près de la voie et n'admettent pas le retour des trains. R.F.F. se retranche derrière le fait qu'il agit dans le cadre général et public qui ne sort pas de la plate-forme existante (c'est-à-dire les anciennes voies).

Bien sûr, sous-jacent dans les questions, le futur passage du fret à fréquence intense est posé dans l'assemblée ; R.F.F. esquive en affirmant que ce n'est pas le sujet du jour, malmenant ainsi la tentative de communication publique et démocratique.

En fin de réunion, chaque participant réalise que la réhabilitation de la ligne est d'abord mise en œuvre pour assurer le passage des trains de fret reliant Le Havre (« Port 2000 ») à Paris. De fait, la portion Motteville-Montérolier-Buchy est déjà activée sur une seule voie depuis 2 ans.

Ce n'est que quelques mois plus tard, fin 2012, que R.F.F. organise d'autres réunions dans différentes villes sur le parcours Le Havre-Port 2000 Paris. Il y est contraint, ayant pour intention de parachever les gros travaux (études et enquête publique obligatoires). Le public apprécie de façon très différente la venue du fret, que ce soit à Motteville, à Forges-les-Eaux, à Sérifontaine ou à Pontoise.

Pour ce qui est de Serqueux et de Forges, il semble que les riverains découvrent combien leurs municipalités ont par le passé accordé trop facilement des permis de construire si près des voies, que l'on voulait croire si tranquilles. Les riverains seront-ils donc amenés à négocier seuls les mesures de protection contre les nuisances obligées du frêt ? A qui incomberont les frais d'aménagement contre le bruit ?

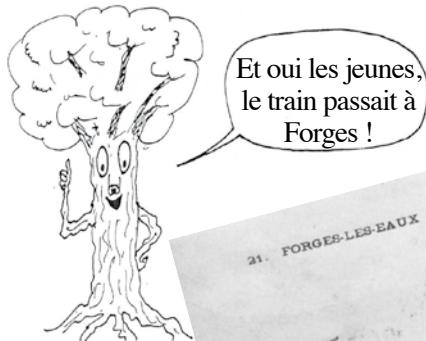
Suite à ces réunions publiques, seuls les riverains concernés doivent être écoutés collectivement et non individuellement pour œuvrer en commun au meilleur ménagement possible des habitations à proximité des voies.

Peut-on envisager la présence de représentants de l'A.R.B.R.E lors des futures réunions de riverains concernés par les nuisances ?

D'ores et déjà, les travaux exécutés par les différentes entreprises nous révèlent des situations dramatiques pour les personnels travaillant sur les voies.

Nous constatons aussi que les coupes sur les talus le long des voies sont désastreuses voire dangereuses pour les riverains que ce soit à titre particulier ou professionnel.

Enfin, au fil des travaux sur les passages à niveau, la sécurité est de moins en moins assurée pour les piétons et automobilistes, alors que leur franchissement est de plus en plus délicat.



*Jean-Jacques ROUX
Guy PESSY*



AMBITION BIO 2017

Le sixième programme de développement de l'agriculture biologique se nomme ainsi. Le ministre Stéphane LE FOLL l'a présenté en décembre 2012. Il prévoit le doublement des surfaces cultivées en agriculture biologique au niveau national d'ici 2017. Début janvier, l'ARBRE était à la D.R.A.A.F. pour le lancement de la concertation. Le G.R.A.B.H.N. et INTER-BIO NORMANDIE sont sollicités en tant que partenaires.



Dessin : Courrier de l'Environnement / INRA

Pour la Haute-Normandie le défi est de taille, l'agriculture biologique ne représente que 0,9 % de la Surface Agricole Utile (la Basse-Normandie est aujourd'hui à 3,7 % de sa S.A.U. en bio). Rappelons que l'ambition chiffrée du Grenelle était 20% de la SAU en bio en 2020 au niveau national. Aujourd'hui, on en est à 3,5% ... faites le calcul. « Ambition » n'est peut être pas le mot juste pour ce nouveau plan, à moins que les moyens financiers soient vraiment au rendez-vous...

Des réunions sont organisées pour présenter les réflexions et les soumettre à discussion avec les professionnels et le public souhaitant y prendre part, nous vous invitons à vous rendre sur les portails internet des D.R.A.A.F. de Haute et Basse-Normandie pour consulter les lieux et horaires de ces réunions.

DÉCHARGES ILLEGALES DE PRODUITS TOXIQUES : SUIVRE LE PANNEAU « BEAUBEC-LA-ROSIÈRE » ?

L'adresse postale de l'association l'A.R.B.R.E est située au plein cœur du joli petit village de Beaubec-la-Rosière, avec son mail planté de tilleuls, son église, son atmosphère rurale : comme une démarcation entre les zones commerciales qui s'étendent autour de Forges-Les-Eaux et le commencement des réelles zones agricoles...

Mais voilà, ironie du sort ou symptôme alarmant ? C'est justement à Beaubec-la-Rosière que deux suspicions d'enfouissement de déchets toxiques, parfaitement illégaux, ont été relevées. Certes, certains membres ou sympathisants de l'A.R.B.R.E. avaient depuis quelque temps « la puce à l'oreille ». Mais de là à imaginer ce que l'article du Parisien du 5/11/2012 a révélé sur une entreprise se « débarrassant » de son amiante non traitée, de là à constater qu'un artisan local lui-même prenait le sous-sol brayon pour une décharge de déchets non signalés, il y avait un pas.

Il vient d'être franchi :

Pour les dépôts illégaux d'amiante, le Parisien fait état « *d'une enquête de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (O.C.L.A.E.S.P.), qui a découvert que des tonnes de déchets amiantés provenant d'Ile-de-France, et notamment de la fac de Nanterre, ont été enfouies en toute illégalité dans le sol du département de l'Oise, au Coudray-Saint-Germer et à Bouconvillers, dans le Val-d'Oise, à Persan ET A BEAUBEC-LA-ROSIÈRE... trois hommes sont aujourd'hui dans le viseur de la justice. Parmi eux, deux anciens dirigeants de la S.A.R.L. Minore, ancienne société basée à Bouconvillers (Oise), spécialisée dans la dépollution et la gestion des déchets. Ils ont été mis en examen par un juge d'instruction parisien pour « mise en danger délibérée de la vie d'autrui, abandon de déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs, à dégrader les sites et les paysages, à polluer l'air et les eaux et à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement ». Ils sont également mis en cause pour élimination de déchets sans agrément et exploitation d'une installation classée sans autorisation. Le procès des trois mis en examen devrait s'ouvrir dans les prochains mois devant le tribunal correctionnel de Paris. Le R.O.S.O. (Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise) et France Nature Environnement se sont constitués partie civile.»*



L'A.R.B.R.E a d'ores et déjà diligenté un courrier en préfecture.

Objet : dépôt illégal d'amiante à Beaubec-la-Rosière

Demande d'expertise

Monsieur le Préfet,

C'est en qualité de Président de l'Association Rurale Brayonne pour le Respect de l'Environnement (A.R.B.R.E.) que je sollicite aujourd'hui votre intervention, concernant le dépôt illégal d'amiante et éventuellement d'autres métaux lourds (plomb) sur un terrain privé dépendant de la Commune de BEAUBEC-LA-ROSIÈRE (76440).

En effet, alertée par un article du Parisien que vous trouverez en pièce jointe, l'A.R.B.R.E. a de plus été contactée par les riverains. L'inquiétude est bien réelle, compte tenu notamment des soupçons qui régnaient déjà autour de l'implantation d'une grande construction, jamais terminée, sur

la colline en bordure de la D1314 : sa démesure, et le nombre de camions qui venaient de nuit « remblayer » le terrain, laissaient déjà le voisinage immédiat dans la perplexité.

Le propriétaire de cette parcelle serait, d'après la presse, sous le coup d'une investigation judiciaire. Il va sans dire que les riverains, l'A.R.B.R.E. et les autres associations de défense de l'environnement pourraient, aux côtés des deux autres communes de l'Oise victimes de dépôts illégaux, se porter parties civiles dans cette affaire, si nos craintes se révélaient justifiées.

Avant tout dépôt de plainte, il me semble qu'une investigation doit absolument être diligentée par la force publique, notamment une expertise du chemin de 300 mètres de long sur 80 cm de profondeur, ainsi que des analyses du ruisseau qui, en contrebas, reçoit le ruissellement des eaux de pluie sur ce terrain suspect. C'est pourquoi je sollicite, par votre biais, l'intervention de l'Etat dans cette affaire, qui relève, à mon sens, de la santé et de l'ordre publics.

Je vous remercie à l'avance, au nom des habitants de Beaubec-la-Rosière et de tous les défenseurs de l'environnement, de l'attention que vous voudrez bien apporter à ma demande pressante.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Signé le Président de l'A.R.B.R.E

L'A.R.B.R.E demande donc qu'une enquête soit ouverte, des prélèvements faits et que la loi s'applique – avec une évaluation des dégâts, avant toute action entreprise pour obtenir que les terrains et les sources et ruisseaux impliqués soient nettoyés. Il s'agit d'une mesure minimum, compte tenu du danger non seulement pour l'environnement, mais aussi pour tous les usagers et riverains... Mais certains vendraient la santé humaine et le bocage entier, si cela rapportait...

Pour la décharge de résidus de chantiers artisanaux, là aussi il s'agirait, d'après nos sources, d'argent, c'est-à-dire d'échapper à la taxe de dépôt des déchets en déchetterie. L'A.R.B.R.E. appuie là encore une demande d'enquête.

Aujourd'hui, où en sommes-nous ?

- De la part des autorités administratives aucune réponse depuis ce courrier du 25 novembre 2012.

- De la part de la presse : des articles sont parus dans le Parisien, dans Paris-Normandie et la Dépêche, mais il est vrai que nous préférerions qu'un véritable dossier de fonds soit communiqué au public via la presse locale, et que la Mairie de BEAUBEC-LA-ROSIÈRE, première intéressée puisque garante de la santé publique, soit ainsi « mise de côté », ignorée voire carrément impuissante, suivant ce que Monsieur le Maire nous a exprimé.

Cette affaire « locale » est aussi le signe de l’indifférence et du mépris général pour l’environnement et la santé publique, sur fonds d’argent « sale ». Nul doute qu’ailleurs, dans toute la France, dans l’ignorance et l’incurie, de pareilles pratiques ont lieu jurement. L’A.R.B.R.E. continuera donc ses actions jusqu’au bout, car au-delà d’un simple petit village pollué impunément, c’est notre planète, c’est-à-dire l’héritage des générations futures, qu’il convient d’apprendre à tous à respecter et à protéger, même de la pire des pollutions : celle générée par l’appât du gain.



OBSERVATIONS DE L'A.R.B.R.E. CONCERNANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AUX CAPTAGES D'EAU DE ROUVRAY-CATILLON DESSERVANT LA VILLE DE FORGES-LES-EAUX

Béatrice GAUDRAIN et Guy PESSION ont participé au nom de l'A.R.B.R.E. à l'enquête publique relative à une demande d'autorisation préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de la protection des captages du puits du village et de la source du Fontenil sur la commune de Rouvray-Catillon.

Voici les observations qui ont découlé de leur examen approfondi et actif du dossier (rencontre avec le commissaire enquêteur, visite des sites avec l'adjoint au maire de Forges chargé de l'environnement...) :

« Plus de 11 ans après une première enquête publique dont les insuffisances ont conduit à l'absence de déclaration d'utilité publique des captages de Rouvray-Catillon, ce nouveau dossier ne nous paraît pas à la hauteur des enjeux. En effet, sa rédaction ne présente pas d'évolution significative par rapport au dossier précédent, laissant supposer un manque de volontarisme comparable à celui constaté dans la gestion et l'entretien des différents sites concernés.

La présentation de la Collectivité de Forges-Les-Eaux dans le dossier d'enquête n'est pas conforme à la réalité, le nombre d'habitants étant largement surestimé avec 4500 habitants au lieu d'environ 3600. Par ailleurs, la consommation d'eau n'apparaît pas entre celle du départ au captage et celle facturée au consommateur. La variation évoquée entre 2001 et 2010 est de 50000 m³ (de 513 100 m³ à 463 910 m³). Cela signifie des pertes importantes certainement dues à une canalisation très vétuste.

L'étude des deux captages nous donne satisfaction en ce qui concerne les périmètres éloignés qui d'une part se juxtaposent et d'autres part s'agrandissent favorablement dans l'axe Ouest Nord Ouest (Plaine de Randillon, Bois dangereux et Tête d'Hucleu) ainsi qu'au niveau du Mont Bourlier.

Il n'en est pas de même pour les périmètres immédiats et rapprochés. Les périmètres immédiats nous semblent trop peu étendus, ce qui implique que les périmètres rapprochés se trouvent trop près des captages. Ces périmètres rapprochés sont devenus dans les deux cas des terres labourées

donc ouvertes aux pollutions de pesticides et d'azote depuis une douzaine d'années. D'ailleurs, les résultats d'analyse montrent une évolution croissante des intrants agricoles.

En particulier pour le captage du Village, les deux propositions n'apportent pas, selon nous, de garantie quant à l'assainissement conforme de Rouvray-Catillon en cours de réalisation. L'avis favorable de l'Hydrogéologue est assorti d'une réserve. A noter que ce captage est toujours victime d'une pollution bactériologique malgré la disparition de l'exploitation agricole jouxtant le site et la fromagerie industrielle fermée depuis trente ans. L'A.R.S. recommande d'en cesser l'exploitation et de la remplacer par un ouvrage moins exposé aux pollutions ; l'hydrogéologue, en mai 1990, avait conclu qu'il était « improtégeable ». De plus, en 1987, une étude du B.R.G.M. à la fluorescéine a démontré qu'il ne fallait que 36 heures à l'eau pour descendre vers la source depuis la « tête de crête » de Bosc-Edeline.



Imagerie : IGN France / Google Maps

Le captage du Fontenil quant à lui ne peut poser de problème en approvisionnement qu'en cas de forte période de sécheresse ou de période de nappe phréatique submergeante.

Nous pensons que le périmètre immédiat doit être fortement agrandi

de façon à repousser le périmètre rapproché qui devra, lui, être remis en herbe. Des baux environnementaux devront être réalisés avec un cahier des charges et un plan d'épandage effectif et contrôlé ! (rubrique 11).

Dans ce périmètre rapproché agrandi, il sera plus facile de rectifier la trajectoire du fossé des eaux de ruissellement vers l'aval.

Une remarque au sujet du puits au carrefour du chemin de la Blénerie : ce puits est un point géodésique, contrôlé par différents services administratifs. Il n'a jamais posé problème et s'il est comblé, l'eau devra sortir à proximité. A ce carrefour où la route est en surplomb, le passage de l'eau se fait par une buse de 600 mm de diamètre au niveau du sol. La précaution voudrait que la parcelle en amont soit une zone de rétention, sous la forme d'une prairie inondable bordée en aval de talus plantés, de façon à réguler le débit et la vitesse de l'eau jusqu'au captage à 1000 mètres environ.

D'une manière plus générale, l'étude tend à démontrer que seule la source du Fontenil présente les qualités nécessaires pour une exploitation répondant aux exigences sanitaires, une fois les aménagements nécessaires réalisés. En outre, il serait souhaitable de mener une réflexion sur une possible association entre la ville de Forges-Les-Eaux et le syndicat d'eau de Sigy voisin compte tenu de l'existence (à confirmer) d'un raccordement sur la commune de Rouvray-Catillon.

Les boues provenant de la station d'épuration de l'entreprise NEXIRA (anciennement C.N.I.) de Serqueux ne produisent pas, d'après l'enquête, de nuisances toxiques. Nous en doutons puisque le nettoyage des appareils de production de l'usine se fait probablement à l'aide d'un détergent. De même, cette station d'épuration reçoit une partie des eaux usées du centre de la commune de Serqueux, alors que le plan d'épandage datant de mai 2007 n'est pas respecté, comme en témoignent les épandages qui ont eu lieu dans le périmètre rapproché au niveau des «Boivins». Nous avons déjà maintes fois dénoncé et continuons de dénoncer l'absence de contrôle de ces épandages !

En conclusion, L'A.R.B.R.E. est favorable à la déclaration d'utilité publique (qui n'a que trop tardé) permettant de protéger les sources de Rouvray-Catillon, tout en souhaitant une optimisation des surfaces des périmètres de protection immédiats et rapprochés. »

PROJET DE BRIQUETERIE (SUITE DE LA SUITE DE LA SUITE)

La recherche de carrière d'argile et les études des sites concernés par ce projet de briqueterie (voir feuilles précédentes) ont débuté en vue de la constitution du dossier d'étude préalable à l'exploitation des carrières.

A ce jour, il existe deux secteurs géographiques prévus pour l'extraction :

- le premier sur le canton d'Argueil : Hodeng-Hodenger, Mésangueville, et quelques parcelles sur la Ferté Saint-Samson (canton de Forges).

- le second, plus récent, se situe sur le canton de Saint-Saëns à Sainte-Geneviève-en-Bray. A cet endroit, l'argile est différente (de couleur verte) et permet un meilleur produit fini d'après les échantillonnages réalisés.

Concernant l'implantation de l'usine, il se confirme que le site situé sur la commune de Roncherolles-en-Bray (au rond-point du Guide) près de Forges-Les-Eaux est préféré à d'autres. Sa position au regard des deux sites de carrières évoqué ci-dessus rend plus pertinent ce choix. Cependant, les enjeux hydrauliques restent importants et la sensibilité écologique indéniable (présence de Z.N.I.E.F.F. et de la zone NATURA 2000)

Depuis 2009, le projet Bouyer-Leroux semble avancer normalement, les acquisitions des parcelles-carrières seraient terminées et une proposition d'acquisition de terrain pour l'usine serait signée avec la commune de Forges-Les-Eaux, propriétaire, tout près de la déviation à Roncherolles-en-Bray.

Les compléments de l'étude d'impact que nous avions annoncés dans la feuille N°40 ne nous ont pas été communiqués mais l'enquête publique est annoncée pour ce printemps.

Affaire toujours à suivre donc

Guy PESSY

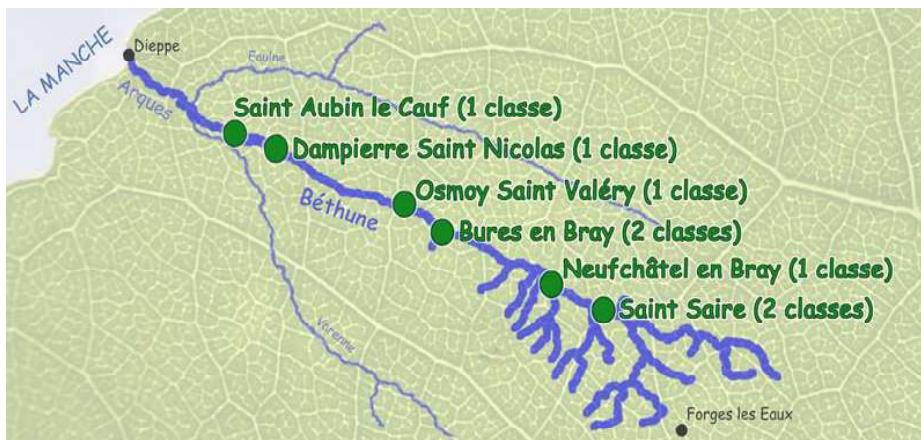


Photo J-Y Ferret

LES ÉLÈVES DE SAINT-SAIRE A L'ÉCOLE POISSONNIÈRE

Au cours de l'année scolaire précédente, la Béthune a été l'objet d'une étude approfondie par les écoles riveraines qui ont des élèves de cycle 3 (CE2 – CM1 – CM2). Cette classe d'eau grand format était le résultat d'un partenariat entre l'Education Nationale et la Fédération de Pêche de Seine-Maritime ; Philippe DELFORGE, Professeur des Ecoles et Jean-Philippe HANCHARD, agent de développement de la F.P.P.M.A.76 en ont été des animateurs très compétents, scientifiques et sympathiques.

Ce projet a permis à 183 élèves de découvrir les différentes richesses que renferme cet écosystème qui coule près de leurs écoles.



Ecoles qui ont participé au projet Béthune

Ils ont assisté aux **pêches électriques** qui recensent toutes les espèces de poissons en différents points de la rivière, de l'aval vers l'amont. Les résultats ont montré une bonne présence des salmonidés avec des saumons pêchés à Osmoy-Saint-Valéry et des truites fario sur tout le cours. **Anguilles, lamproies, loches franches, vairons, chabots** sont les espèces qui peuplent la Béthune.

Pour reconnaître ces espèces, les élèves ont appris leurs caractères d'identification et pratiqué les **mesures biométriques** (masse, taille). Ces recensements sur plusieurs années permettront d'examiner la progression de ces effectifs et de voir si la reproduction renouvelle les populations. Cet autre aspect a été vu avec l'observation des profils de **frayères** et la manière dont elles sont formées par les truites.

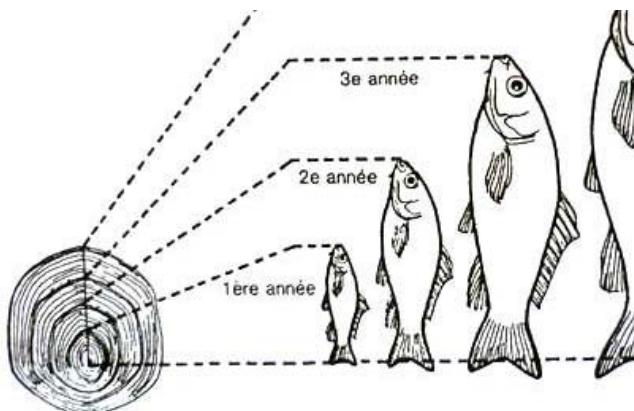


La pêche électrique vue par Alexandre

Les élèves ont été initiés à la **scalimétrie**.

Cette science étudie les stries des écailles des poissons. A l'instar des cercles que l'on compte pour déterminer l'âge d'un arbre coupé, la scalimétrie détermine l'âge des poissons et les différentes époques de sa vie (notamment les changements de milieu, de régime alimentaire).

L'étude de la faune et à travers elle, de la qualité des eaux, s'est poursuivie par le calcul de l'**indice biotique** de la rivière. Les espèces qui



Principe de la scalimétrie

vivent dans l'eau sont plus ou moins sensibles à la pollution. En trouvant des espèces sensibles à la présence de polluants, et en découvrant de nombreuses espèces différentes, l'indice biotique montre une bonne qualité de l'eau. Ce fut le cas pour tous les indices calculés aux différents points d'étude avec des indices entre 16 et 18 sur 20. Une **analyse physico-chimique** simplifiée a montré une pollution aux nitrites (7 lieux sur 8) et aux nitrates (4 lieux sur 8), pollution probablement d'origine agricole. L'oxygénation, la température, le pH et la dureté sont corrects.

Par la suite, les élèves ont visité les différents aménagements qui restaurent les berges des rivières, luttent contre les inondations (avec Loïc THUILLIER du syndicat de bassin versant de la Béthune), assurent la continuité écologique aux espèces migratrices



Passe à poissons de Poses avec comptage électronique

Ce projet scientifique et scolaire s'est achevé par l'observation des espèces en milieu lent avec une pêche au plan d'eau de Neufchâtel. Avec des hameçons sans crochet, les gardons ont pu être relâchés ! Espérons que ces presque deux cent enfants garderont en mémoire la richesse de ce milieu naturel et sa grande fragilité.

Pour plus d'informations sur ce projet:

http://www-annexe.acrouen.fr/premier_degre/presteia76/bethune/index.html

PROCÈS TOULY / VÉOLIA

Le 14 février dernier avait lieu à la 17ème chambre correctionnelle du Palais de Justice de Paris un épisode d'un feuilleton que nous suivons de près.

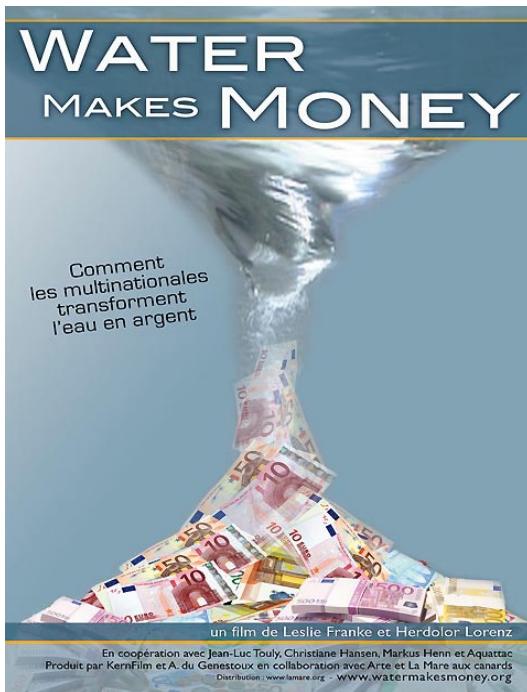
Ce jour là, Véolia assignait Jean-Luc TOULY en diffamation pour des propos tenus (accusations de corruption) dans l'un de ses livres et dans le film «*Water makes money* » (*ou comment les multinationales transforment l'eau en argent*) diffusé sur Arte.

Ce procès fut l'occasion d'un débat très intéressant autour de ce bien public précieux qu'est l'eau, grâce à la pugnacité de J-L TOULY et les dépositions à la barre de sept témoins venus des villes de Paris, Marseille, Bordeaux, Grenoble, Rennes, Lille et Viry-Chatillon, pour dénoncer le système Véolia.

Le tribunal a semble-t-il été fort intéressé par les débats et le procureur général s'est montré très sensible à la cause de J-L. TOULY.

Le délibéré aura lieu le 28 mars 2013.

A suivre donc...



EAU : NOUS AVONS JUSQU'AU 30 AVRIL 2013 POUR DONNER NOTRE AVIS !

A l'occasion de la révision du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** » (S.D.A.G.E.), nous, citoyens, sommes invités à nous exprimer sur les enjeux clé de la gestion de l'eau dans notre bassin. C'est la «**consultation du public sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques** ».

« L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel. » Voilà l'article d'introduction de la Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E.), directive européenne entrée en vigueur en 2000 et dont l'ambition est d'atteindre le « bon état des eaux » en 2015.

L'objectif chiffré fixé par le Grenelle de l'environnement était de 66% des masses d'eau superficielles en bon état écologique d'ici à 2015...

Le système de gestion des eaux à l'échelle géographique est le «bassin hydrographique», correspondant à la zone de convergence des eaux de ruissellement vers la mer, à travers un réseau de ruisseaux, rivières, lacs et fleuves. Ces bassins hydrographique sont gérés via les « Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux » depuis la loi sur l'eau de 1992 et la D.C.E. impose leur révision tous les 6 ans.

C'est pourquoi aujourd'hui l'agence de l'Eau de Seine-Normandie sollicite notre «**avis sur les questions importantes en matière de préservation, de reconquête et de gestion de l'eau** ». Le but de la consultation est d'identifier les questions importantes et d'échanger sur des enjeux de taille. « *Il s'agit de reconquérir et préserver le bon état de nos ressources en eau et de nos milieux aquatiques, de protéger et restaurer la biodiversité, de garantir une eau potable en quantité suffisante, de retrouver les équilibres écologiques, de cesser de polluer les ressources en eau et d'éliminer les substances dangereuses de l'eau, d'intégrer réellement la gestion de l'eau dans la politique d'aménagement et de développement.* »

Pour que l'article d'introduction de la D.C.E., empreint de logique et de sagesse, ne reste pas lettre morte, il y a du travail... car le principe qui semble souvent prévaloir en matière de la gestion de l'eau est celui du **pollué / payeur** !

Payeurs nous le sommes : les usagers domestiques contribuent entre

80% et 90% au financement de la politique de l'eau par les redevances aux agences de l'eau. Et en matière de redevances ... comme Jean-Luc Touly l'a fort bien exposé lors d'une réunion à Molagnies... l'opacité est de mise. (voir la brève sur le procès Véolia vs J-L Touly en page 33)

Pollués nous le sommes aussi dans de grandes proportions. Dans le dossier «Eau du robinet. Peut-on la boire?» (Que Choisir, Mars 2012), le **bassin Seine-Normandie** apparaît comme **le bassin hydrographique le plus contaminé de France**, avec 78% des rivières et 75% des nappes en mauvais état écologique. Et la Seine-Maritime est citée avec 6 autres parmi «les principaux départements à problèmes».

Chez nous, plusieurs captages fournissent une eau non conforme en pesticides. Comment et pourquoi arrive t'elle quand même au robinet :

- Soit par une « simple » dérogation préfectorale permettant de distribuer une eau non conforme
- Soit après un passage par une unité de traitement des pesticides, efficace mais extrêmement coûteuse, qui permet aux consommateurs de bénéficier d'une eau conforme ... et très chère.

Le bon sens voudrait que l'on ne déverse pas de pesticides sur un bassin versant et surtout pas aux abords immédiats d'un captage, afin de protéger la ressource en eau ! Mais contrairement à l'eau, le bon sens ne coule pas de source...

Alors cette consultation du public est une occasion pour nous, citoyens, consommateurs et buveurs d'eau (ou pas), de se mobiliser pour préserver notre bien commun. Profitons-en !



Info pratique : Les questionnaires sont disponibles en ligne

www.eau-seine-normandie.fr/

et en version papier dans les préfectures et au siège des agences de l'eau.



LAISSEZ PARLER LES P'TITS PAPIERS

Pour les Français, les papiers ne sont pas des déchets comme les autres. Leur adhésion au recyclage constitue une opportunité unique de développement pour l'ensemble de la filière.

Faciles à trier : «**Tous les papiers se trient et se recyclent**» ou presque...

Aujourd’hui, nos vieux papiers sont recyclables 5 fois, ce qui crée des emplois locaux et préserve l’environnement.

Pour améliorer le taux actuel de 47 % de recyclage, (le reste part dans les ordures ménagères), des efforts collectifs supplémentaires sont nécessaires.

Photo : S.I.E.O.M.



Il faudra toujours du bois à l’origine pour produire du papier vierge, cependant cette matière première voit son prix en constante augmentation. Elle représente 50 % des coûts de production pour une usine papetière.

En effet, considérer les vieux papiers comme une matière première permettra de mieux consommer, et d’envisager une croissance durable. **La production de papiers recyclés consomme en moyenne 3 fois moins d’énergie et 3 fois moins d’eau que la pâte vierge**, elle évite l’émission de 300 kg de CO2 par tonne.

On applique le principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (R.E.P.) aux émetteurs de papiers qui paient une éco-taxe, ce qui existe depuis longtemps pour les emballages et de manière plus récente pour les produits électroménagers et électroniques. La recette est destinée aux acteurs du recyclage, notamment les services publics d’élimination des déchets. 33 % des tonnages sont exonérés (la presse et les livres principalement). L’organisme chargé de la collecte auprès des émetteurs et de la redistribution auprès des collectivités s’appelle ECO-FOLIO. Le soutien s’applique à toutes les sortes de papiers : papiers d’écriture et d’archive au même titre que journaux et magazines.

Pour le S.I.E.O.M. (les 3 cantons de Forges, Gournay et Argueil), la collecte de papiers est d’environ 700 tonnes, soit 600 tonnes dans vos

bacs jaunes et bleus en porte à porte, et 100 tonnes dans les points d'apport volontaires. Le résultat est légèrement supérieur à la moyenne nationale.

Il n'en demeure pas moins que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Bien des boîtes aux lettres débordent de publicités non sollicitées, on peut ainsi en recevoir plus de 3 kg par mois dans certains secteurs. Si vous n'êtes pas « accro » à ce genre de lecture, un autocollant « stop-pub » vous en évitera la réception et donc l'élimination.

La collecte en porte à porte, en mélange, est déchargée au centre de transit du S.I.E.O.M. à Gournay, afin de partir en gros camions porteurs vers le centre de tri d'Etrépagny. Il est alors séparé des autres emballages recyclables et refus de tri, puis mis en balles.

La collecte en points d'apport volontaires donne un produit plus propre. Il est collecté par gros porteur et dirigé directement sur le centre d'Etrépagny. Le tri est moins coûteux.

Le soutien d'Eco-folio s'est monté à plus de 17 000 € en 2012. Les prévisions sont de 65 €/t en 2013, une participation non négligeable pour soutenir la collecte et le tri.

Que devient le déchet papier ?

Il est livré à l'usine d'UPM-Kiménéée (Chapelle d'Arblay), avec

Photo : S.I.E.O.M.



laquelle le S.I.E.O.M. a signé une convention. La vocation de l'usine est de fabriquer du papier journal, à base de papiers recyclés, en respectant 3 paramètres : offrir à la presse, pas toujours en bonne santé, du papier à prix acceptable, rémunérer correctement les collectivités qui fournissent la matière première, tout en se gardant une marge qui permet la pérennité de l'entreprise.

Le résultat : une revente 2012 de papiers s'élevant à plus de 66 000 €.

En conclusion : que les motivations soient économiques, sociales ou

écologiques, chacun peut y trouver son compte.

Le recyclage du papier et sa transformation sont des activités locales, préservant des emplois et l'environnement. Il procure, en plus, un produit financier, qui atténue les charges du syndicat et donc votre participation financière.

Michel BOUCHEZ



N.B. Des autocollants « stop-pub » sont disponibles aux bureaux du S.I.E.O.M., 33 avenue de la Garenne, Gournay-en-Bray

LA FEUILLE DE L'A.R.B.R.E. N° 41

Bisannuelle - Imprimée par l'Imprimerie de Forges - Z.I. N°1 Forges-les-Eaux
N° I.S.S.N. : 1161-4986

Dépôt légal : mars 2013 - Tirée à 380 exemplaires.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Dittmar HEDREUL

RÉDACTEUR EN CHEF : Jean-Michel DUBOSC

INFOGRAPHISTE : Jean-Yves FERRET (BEAUBEC PRODUCTIONS)

RÉDACTEURS : Marie BENOIT, Frédéric BLANQUART, Michel BOUCHEZ, Jean-Michel DUBOSC, Richard GRÈGE, Dittmar HEDREUL, Bernard LEVASSEUR, Véronique MOINET, Myriam NOËL, Guy PESSION, Nicolas RENAULT, Jean-Jacques ROUX

AIDE A LA FRAPPE DES TEXTES : Sylvie QUENTIN

CORRECTION ORTHOGRAPHIQUE : Marie BENOIT

DESSINS : Jean-Yves FERRET, Michel FLOCH'LAY, Philippe LEFÈVRE, Pascal LION, Remerciements au Courrier de l'Environnement de L'I.N.R.A.

« DES RACINES ET DES HAIES » : État d'un film en projet

Dans le N° 40 de la Feuille de l'A.R.B.R.E., nous vous avions informés d'un nouveau projet de film, après la réalisation avec l' A.B.D, du premier documentaire de l'association BEAUBEC PRODUCTIONS : « **La Bergère et l'orchidée** ». C'est désormais l'A.R.B.R.E. elle-même qui est le « maître d'ouvrage » et porte le projet auprès des institutions et partenaires locaux.

Mais nous nous heurtons à une mise en place complexe, le projet étant plus ambitieux (donc un peu plus coûteux : 12 000 €) que « la Bergère et l'Orchidée » : Un partenaire comme le S.M.A.D. a besoin, pour faire bénéficier le film des « fonds leaders » européens, d'engagements financiers locaux et institutionnels à 50 % d'égalité, et la demande de subvention auprès de la D.R.E.A.L. est en cours.

Pour l'instant, sur la trentaine de dossiers de demande de subvention (consultable ici <https://sites.google.com/site/arbrepaysdebray/defendons-le-bocage-brayon>) distribuées aux maires ou autres élus par les membres de l'A.R.B.R.E. mais aussi de l'A.B.D., et autres sympathisants, nous avons reçu deux réponses fermes : Roncherolles et Critot, et des avis favorables de Mesnil-Lieubray, Fry et Mauquenchy. Cuy Saint-Fiacre a refusé. Les autres réactions sont attendues.

Mais au-delà de l'aspect financier, ce projet ouvre sur un grand nombre d'initiatives, d'ores et déjà engagées ou en cours, et intéresse un grand nombre de partenaires différents. Il touche la filière bois, les nouvelles ressources que les haies bocagères peuvent apporter au monde agricole, et la préservation d'un patrimoine.

Pour que la réalisation proprement dite commence, il serait fort utile qu'une petite équipe, de cinq à six personnes, s'investissent plus concrètement dans le projet. BEAUBEC PRODUCTIONS lance donc un appel à ces éventuels volontaires prêts à s'engager concrètement quelques heures par mois (de la recherche de subventions aux repérages, de la participation technique à l'écriture du script, des aides documentaires etc).

S'adresser directement en cliquant sur la page « contacts » de www.beaubecproductions.fr ... et merci d'avance !



Dessin : Philippe Leletvre

*Marie BENOIT
Présidente de Beaubec Productions*

POSE DE PLATES-FORMES À CIGOGNES À CONDÉ-SUR-RISLE

PAR LA L.P.O. HAUTE-NORMANDIE ET L'A.R.B.R.E.

Dans le cadre du centenaire de la L.P.O. (Ligue pour la Protection des Oiseaux), l'une des actions phares de la L.P.O. Haute-Normandie a été la pose de trois plates-formes à cigognes blanches à Condé-sur-Risle, le jeudi 27 septembre.

Cette opération a été menée en partenariat avec l'association A.R.B.R.E., l'Université de Rouen, la commune de Condé-sur-Risle et l'un de ses administrés et E.R.D.F..

Depuis les années 70, les cigognes blanches s'installent progressivement en Haute-Normandie pour atteindre, début 2012, une quarantaine de couples. Actuellement, l'oiseau niche dans l'estuaire de la Seine, les boucles de la Seine, le Pays de Bray picard et le Marais Vernier.

Les oiseaux fréquentent régulièrement la vallée de la Risle pour s'y nourrir. Lors d'une réunion Refuge L.P.O. à Condé-sur-Risle, l'idée est venue de poser des plates-formes à cigognes et de solliciter des propriétaires à cet effet.

Le Maire de Condé-sur-Risle ainsi qu'un propriétaire se sont portés volontaires pour la pose de plates-formes sur leurs terrains, leur libre accès aux ornithologues de la L.P.O. et l'emploi des techniques respectueuses de l'environnement sur ces parcelles.



Photo Richard Grège

La confection des nids artificiels a été confiée à des étudiants de l'I.U.T. de Rouen dans le cadre d'un projet tutoré. L'association A.R.B.R.E. a été sollicitée pour son savoir-faire dans le domaine de la pose de plates-formes (expérience dans le

Pays de Bray).

E.R.D.F. a, quand à elle, fourni les supports et mobilisé les moyens humains et matériels (3 agents et un camion grue) pour leur implantation.

La pose de plates-formes peut inciter les cigognes à s'y installer, mais la patience sera de rigueur car l'oiseau peut décider de s'installer des années après, ou dans un arbre ... voire jamais !

Au printemps 2012, un couple de cigognes a construit un nid dans un vieil arbre à 800 m des plates-formes. Quelques mois après, l'arbre a été hélas abattu. Espérons que les plates-formes leur conviendront !



*Richard GRÈGE
adhérent A.R.B.R.E. et
L.P.O.*

BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES

SUIVI DES AMPHIBIENS BRAYONS

Dans le cadre du protocole national « **Popamphibien** » initié par le Muséum d'Histoires naturelles et la Société Herpétologique de France, notre association se propose d'effectuer le suivi d'une aire d'étude dans le secteur de la Ferté Saint-Samson. Ce protocole a pour objectif d'estimer les tendances des populations d'amphibiens sur le territoire national.



Photo J-Y Ferret

L'effort de prospection est de trois demi-journées à deux observateurs à répartir entre mars et juin. L'aire étudiée ou «parcellle échantillon» est délimitée par la durée de la prospection (1/2 journée). Ce choix s'effectuera en concertation avec Mickaël BARRIOZ, coordinateur régional.

Pascal DOMALAIN

LES OISEAUX NICHEURS DU PAYS DE BRAY : ENQUÊTE BIOGÉOGRAPHIQUE DE 2012

Les bénévoles de la L.P.O. Haute-Normandie et de l'A.R.B.R.E. ont prospecté environ 1 890 ha, soit 9,5 % de la surface du bocage du Pays de Bray au cours de deux week-ends en mars - avril et juin 2012.

Cette enquête biogéographique fait suite à une première prospection qui s'était déroulée en 2002 et 2003. Le but de cette nouvelle campagne était de vérifier le statut des espèces nicheuses patrimoniales après un intervalle de 10 ans et de comparer avec les autres références en milieu bocager (Lievin, Pays d'Ouche, Perche ornaise).

L'enquête s'est focalisée sur le milieu bocager qui totalise 20 000 ha, en excluant les forêts. Le bocage brayon est un milieu très ouvert, où les prairies humides prédominent en vallées (Epte), et alternent avec de grandes surfaces en monocultures. Les zones prospectées en 2012 se situent globalement entre Gournay-en-Bray et Forges-les-Eaux, dans la vallée de l'Epte.

Comme en 2002-2003, le bocage du Pays de Bray montre une avifaune riche tant en diversité (86 espèces nicheuses), qu'en terme de densité car 17 espèces (20 %) affichent plus de 5 couples/km².

Deux espèces rares ont été contactées avec deux couples chacune: la **Pie-grièche écorcheur**, déjà présente dix ans auparavant et une nouvelle venue, la **Huppe fasciée**, connue depuis 2008.



Photo Martyn Stenning

Malheureusement il faut déplorer la disparition du **Moineau friquet**, alors que le bocage brayon représentait son dernier bastion en Haute-Normandie.

Parmi les 9 espèces assez rares, 4 atteignent une fréquence de 21%, dont deux rapaces (**Faucon hobereau** et **Epervier d'Europe**).

Au titre des espèces peu communes, nous retenons en particulier que la **Fauvette babillarde**, présente sur un tiers des zones étudiées, atteint une centaine de couples comme en 2002-2003. Le **Rougequeue à front blanc** reste, lui aussi, une espèce phare dans ce bocage, avec

des populations estimées à 750 couples. Il est bien présent puisqu'il est rencontré sur 50 % des zones prospectées. Enfin, la **Rousserolle verderolle** (espèce à préoccupation mineure) nous réserve une bonne surprise avec l'apparition d'une petite population estimée à 80 couples environ. Cette fauvette était absente de l'enquête précédente et ne se rencontre ailleurs en Haute-Normandie principalement que dans le Marais Vernier. A l'opposé, le **Rossignol philomèle** semble décliner, avec une présence sur un seul secteur, dans la région de Gournay, où les contacts étaient concentrés en 2002-2003 (fréquence de 13 %).

Une proportion notable d'espèces communes (20%) sont fortement abondantes avec plus de 1 000 couples estimés. L'**Hypolaïs polyglotte** se fait remarquer par sa forte présence (100 % des zones) et une population qui semble en expansion (750 couples contre 300 couples en 2002-2003). Seul le bocage du Perche ornais abrite une population équivalente (même fréquence et 3,5 couples/km²). La population de **Tariers pâtres** reste stable avec 150 couples estimés. Ce passereau reste bien présent avec une fréquence de 50 %. Par contre, certaines espèces sont moins présentes comme la **Tourterelle des bois** et le **Bouvreuil pivoine**, comparé aux autres bocages du Lieuvin ou du Pays d'Ouche. Les résultats étaient similaires il y a une décennie. Le **Pipit farlouse** semble moins abondant. De même la présence du **Pouillot fitis** est trop faible (2 contacts) pour estimer sa population alors qu'il était à 32 % de fréquence lors de l'enquête précédente.

Enfin, notons que parmi les espèces migratrices ou hivernantes encore présentes, 7 présentent un intérêt patrimonial.

Le bocage brayon, avec ses prairies humides et ses zones relativement ouvertes, reste un milieu hautement favorable à l'avifaune, avec une réelle valeur patrimoniale tant pour les espèces nicheuses que comme halte pour les espèces de passage.



*Myriam NOEL
L.P.O. Haute-Normandie*

Photo Didier Dubosc

Le rapport complet fera l'objet d'une publication par la L.P.O. H-N

SORTIES NATURE DE L'A.R.B.R.E EN 2013

Dessin : Pascal Lion



Dimanche 28 avril 2013

Sortie découverte de la nature

Rendez-vous à 9h : Parking situé devant l'école de La Hallotièvre

Animateur : Dominique RENAUX

Dimanche 12 mai 2013

sortie ornithologique - les oiseaux des champs

Rendez-vous à 9h : parking de la salle des fêtes d'Avesnes-en-Bray

Animateur : Frédéric BLANQUART

Dimanche 19 mai 2013

sortie ornithologique - Les oiseaux du Bois de l'Epinay

En partenariat avec le Département de Seine-Maritime pour la découverte des Espaces Naturels Sensibles

Rendez-vous à 9h : Parking de la Grange (Avenue Mathilde) à Forges-les-Eaux

Animateur : Fabian LARCHEVEQUE

Dimanche 26 mai 2013

Sortie naturaliste ayant pour thème les écrevisses et autres petites

bêtes menacées de la rivière

**Dans le cadre de la fête de la nature en partenariat avec l'office de
Tourisme de Forges-les-Eaux**

Rendez-vous à 10h : Parking de la Mairie de Beaussault

Animateur : Pascal DOMALAIN

Samedi 1er juin 2013

Sortie botanique - Découverte d'une pelouse calcicole à orchidées d'une richesse exceptionnelle

Rendez-vous à 14h30 : Place de la mairie de Montérolier

Animateur : Georges POULLET

Dimanche 16 juin 2013

Sortie nature - Découverte des espèces animales et végétales d'un milieu de bocage humide

Rendez-vous à 9h15 : Carrefour de la Ruche à La Ferté Saint-Samson (route de Mésangueville)

Animateur : Didier DUBOSC

Samedi 22 juin 2013

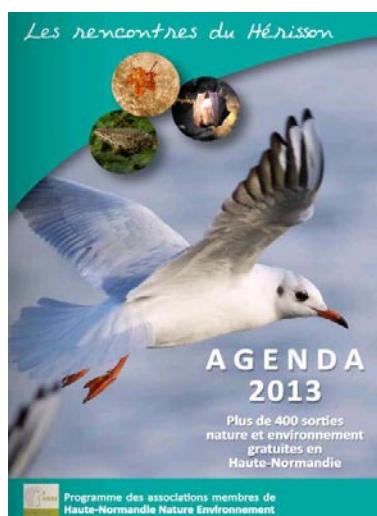
Sortie naturaliste - La rivière et ses habitants

Rendez-vous à 10h : Parking de la Mairie d'Haussez

Animateur : Pascal DOMALAIN

Découvrez aussi le calendrier 2013 des «**Rencontres du Hérisson**», programme de toutes les sorties nature en Haute-Normandie proposées par les associations membres de Haute-Normandie Nature Environnement.

<http://www.lesrencontresduherisson.fr/>





Bulletin d'adhésion

Je sollicite mon adhésion à l'A.R.B.R.E. pour l'année 2013

- Je verse 10 € cotisation simple pour une personne
 16 € adhésion de soutien
 16 € cotisation «couple»
 autre somme

NOM : PRENOM(S) :
(merci d'indiquer les 2 prénoms en cas d'adhésion couple)

ADRESSE :

CP : COMMUNE :

Adresse courriel : @

(Le fait de compléter cette information concernant votre adresse e-mail vaut inscription sur la liste de diffusion de l'A.R.B.R.E.)

Date : SIGNATURE :

Bulletin à retourner accompagné d'un chèque d'adhésion à l'ordre de l'A.R.B.R.E. - Place de la Presle 76440 BEAUBEC-LA-ROSIERE



CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale de l'A.R.B.R.E. aura lieu le
samedi 6 avril 2013 à 18h30

A la salle polyvalente de

MAUQUENCHY

- Bilan financier 2012 - Bilan moral et d'activités 2012
- Election du tiers renouvelable au Conseil d'Administration
- Présentation de «Terre de liens» par **Julia Ouallet**, animatrice régionale.



L'A.G. se terminera comme à son habitude par un repas convivial : chacun peut donc apporter de quoi manger et si possible des produits biologiques ou du terroir... Nous fournissons le cidre, le pain et le fromage. Merci de prévoir également votre assiette, votre verre et vos couverts que vous remporterez ensuite. Cela évitera la séance fastidieuse de lavage de vaisselle.



Pouvoir de vote

(Un adhérent ne peut être porteur de plus de deux procurations)

Je soussigné(e).....ne pourrai être présent(e)
lors de l'Assemblée Générale de l'A.R.B.R.E. du 6 avril 2013 et donne
procuration à pour me représenter
et participer à tout vote en mon nom.

Signature :

Toute candidature au Conseil d'Administration est la bienvenue
écrire à arbre.bray@free.fr ou se porter candidat(e) lors de l'A.G.